



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

RB/CH

P.V. AEECA 02

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux du 27 mai 2020 (réunion jointe avec la Commission des Institutions), 28 et 29 septembre 2020
2. Entrevue avec le Cercle des ONG-D au sujet des enjeux de la crise sanitaire sur la coopération au développement
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 10 et le 16 octobre 2020
4. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Véronique Faber, Mme Nicole Ikuku, M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONG-D

M. Raymond Weber, SOS Faim

M. Michaël Lucas, ASTM

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

1. Adoption des projets de procès-verbaux du 27 mai 2020 (réunion jointe avec la Commission des Institutions), 28 et 29 septembre 2020

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

2. Entrevue avec le Cercle des ONG-D au sujet des enjeux de la crise sanitaire sur la coopération au développement

Mme Véronique Faber évoque la pandémie du Covid-19 qui touche particulièrement les pays pauvres. Elle insiste sur la nécessité d'agir dans un esprit de solidarité et de ne pas couper les budgets de l'aide au développement respectivement de l'action humanitaire. Dans cette situation, il serait particulièrement important de pratiquer la cohérence des politiques pour le développement, obligation légale établie par le Traité de Lisbonne en 2009. Il faut optimiser l'impact sur le développement, et ne pas affaiblir la politique de développement par des décisions dans d'autres domaines.

Mme Nicole Ikuku présente ensuite la motion élaborée fin juin 2020 par les ONG-D et présentée au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire (cf. le document ci-annexé). Elle souligne que la crise sanitaire a démontré que le monde est interdépendant et lié. Il n'y a pas de résolution de la crise sanitaire région par région, ni pays par pays. Les effets de la crise impactent le plus les personnes les plus vulnérables. Une réponse solidaire concrète du Luxembourg, en tant qu'un des pays les plus riches du monde, est nécessaire. Il importe donc de ne pas couper le budget de la coopération comme l'auraient déjà fait plusieurs autres bailleurs. Il s'agit de préserver tout un secteur, à savoir celui de la coopération et de l'action humanitaire.

Les ONG sont des acteurs incontournables du développement et de la cohésion sociale. Or, des incertitudes persistent sur le sort des ONG des pays du Sud, partenaires des ONG-D luxembourgeoises. Les montants des dons ont fortement diminué. Déjà dans le contexte des mesures du « Zukunftspak », le taux de cofinancement des projets ont diminué en défaveur des ONG-D. Selon des sondages réalisés récemment parmi 48 ONG-D, 18 des ONG-D travaillent sur base purement bénévole, 21 occupent un salarié, et seulement 4 ONG-D ont plus de 10 salariés. La crise a un impact sur la santé financière des ONG-D, et le risque de les mettre en péril est réel. 30% des ONG-D craignent avoir des difficultés d'ici la fin de l'année ; 15% se voient même en péril de disparaître. 16% voient un impact sur l'emploi au Luxembourg ou dans les pays partenaires. 70% des ONG-D ont dû annuler un ou plusieurs événements de récolte de fonds, de sorte qu'entre 25 et 50 % des récoltes de fonds risquent de manquer. La crise sanitaire a aussi pour effet que les projets sur le terrain se sont ralentis. La grande majorité des ONG-D estiment pouvoir tenir leurs engagements pour 2020. 10 % des ONG-D craignent ne pas pouvoir fournir leur part pour 2021. Sept ONG-D craignent pour la survie de leurs ONG partenaires sur le terrain dans les pays du Sud avant la fin de l'année. Les ONG-D lancent donc un appel pour soutenir le secteur et de respecter les objectifs fixés par le gouvernement luxembourgeois en matière d'aide publique au développement, fut-ce même au-delà de 1 % du RNB. Le Luxembourg devra continuer à soutenir le secteur et à jouer son rôle de précurseur au niveau européen et international, en mettant les plus vulnérables au centre de ses préoccupations, surtout en temps de crises.

La motion des ONG-D demande au gouvernement :

- de tout faire pour maintenir le volume absolu de l'aide publique au développement actuel ;

- d'éviter des coupes budgétaires qui pourraient affecter le travail des ONG-D ;
- de soutenir le professionnalisme du secteur ;
- de consulter et d'informer les ONG-D pour toutes décisions concernant l'affectation des fonds de l'aide publique au développement et tout particulièrement pour les subsides concernant les ONG-D, et que des solutions adaptées au secteur puissent être négociées.

M. Raymond Weber (SOS Faim) souligne les effets néfastes de la crise du Covid-19 sur les populations vulnérables. La crise du Covid-19 est un révélateur et accélérateur de crises multiples : alimentaire, économique, sociale, environnementale, sécuritaire et politique, auxquelles est confrontée l'humanité. Selon une étude récente de la Banque mondiale, jusqu'à 150 millions de personnes pourraient être basculées par la crise du Covid-19 dans l'extrême pauvreté. La pauvreté devrait toucher entre 9,1 et 9,4 % de la population mondiale en 2020. Cinq années de progrès seront effacés par le Covid-19. S'y ajoutent des catastrophes naturelles, un tourisme en berne, des cours de matières premières instables, des investissements étrangers arrêtés, etc.

Les journées mondiales dédiées à l'alimentation ou encore à la lutte pour l'élimination de la pauvreté ainsi que l'attribution du Prix Nobel de la Paix au programme alimentaire mondial (PAM) sont des occasions pour attirer l'attention du public à ces problèmes. Différentes agences de l'ONU se sont mises ensemble pour appeler à la solidarité internationale. Selon eux, il faut établir des stratégies durables à long terme pour éviter une catastrophe humanitaire prolongée. La priorité doit être accordée à la résolution de problèmes de sécurité alimentaire et de malnutrition, ainsi qu'à la pauvreté rurale par la promotion de l'emploi rural et l'extension de la sécurité sociale pour tous, et par la facilitation de formes de migration sûre. Par ailleurs, il faut formaliser l'économie informelle.

Les ONG s'engagent à travers de leurs partenaires pour un monde sans faim, pour une agriculture durable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement. Elles placent l'homme au cœur de l'environnement. Il faut soutenir les paysans et leur chaîne de production respectivement de vente locales et instaurer des modèles de croissance respectant la durabilité. La justice sociale et les droits de l'homme doivent être respectés.

SOS Faim recommande d'utiliser 10 % de l'APD pour l'alimentation et une agriculture paysanne de base et durable. La déclaration internationale sur les droits des paysans devra servir de document de référence. M. Weber fait appel à un partenariat à un pied d'égalité avec les populations pauvres. Il faudra soutenir quantitativement et qualitativement la coopération au développement et élaborer des modèles post-Covid-19. Il reviendra aux ONG-D d'améliorer les connaissances. Or, les missions sur le terrain manquent depuis 9 mois. Il faut établir un vrai espace de discussion au Luxembourg ensemble avec un observatoire de la coopération au développement et avec la collaboration de l'Université. Il faut aussi repenser le modèle de mondialisation qui est le nôtre, exclusivement basé sur la croissance, le PIB mais ne respectant ni la cohésion sociale ou culturelle, ni l'environnement, ni la biodiversité. Le modèle existant génère des inégalités croissantes. L'établissement d'un vrai droit au développement serait de mise et le Luxembourg pourrait s'y engager au niveau national, européen et international. Enfin, il faut non seulement réaffirmer le pourcentage utilisé pour l'aide publique au développement, mais augmenter l'aide en chiffres absolues.

M. Michaël Lucas (ASTM) fait savoir que la crise frappe surtout les vulnérabilités et inégalités préexistantes, ce qui est une conséquence du système dans lequel on vit. Des mesures spécifiques doivent être prises, mais il faut aussi une continuité dans les réponses. Les systèmes de santé qui étaient déjà fragiles ont du mal à surmonter la crise. Les populations rurales sont particulièrement touchées. Le confinement mène à

une perte des moyens de revenu. La reprise du travail dans les usines se fait souvent sous des conditions sanitaires insuffisantes. Dans certains pays, le confinement respectivement les plans de relance économique sont établis d'une manière profitant de la situation pour détruire les protections des travailleurs et de l'environnement, ou encore de la vie sociale. La vulnérabilité des femmes et notamment les violences domestiques se sont dégradées avec la crise. Les peuples indigènes vivent souvent éloignés des soins de santé, ce qui augmente leur vulnérabilité. Il a été observé que les mines illégales d'exploitation d'or ont augmenté leur production puisque la demande est en croissance en temps de crise. Il importe donc de renforcer les dispositifs pour protéger les droits humains et pour obliger les entreprises à respecter les droits humains tout au long des chaînes de valeur. Par ailleurs, il faut créer des socles de sécurité sociale partout dans le monde. Enfin, il importe de donner aux Etats du Sud des moyens pour défendre les droits de l'homme et la justice fiscale. Des services publics opérationnels et efficaces sont nécessaires. Des études analysant l'impact des mesures fiscales des entreprises ayant leur siège au Luxembourg sur les pays du Sud devraient être réalisées.

Vu le temps avancé, la contribution de M. François-Xavier Dupret sur la dette sera envoyée ultérieurement par écrit. Le document afférent est annexé au présent procès-verbal. Très brièvement, M. Dupret informe que la nouvelle crise de la dette depuis 2018 est renforcée par la crise du Covid-19. La suspension de la dette peut alléger le problème, mais des mesures extraordinaires seront nécessaires.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

M. Graas rappelle que le nombre des pays cibles de la Coopération luxembourgeoise est passé de 9 à 7. Il souhaite connaître l'avis du Cercle des ONG-D sur la question de savoir quels pays pourraient entrer dans la catégorie de pays cibles. Il s'avère en réponse que l'approche des pays cibles est une stratégie du gouvernement, tandis que les ONG-D travaillent avec les populations et non pas avec les pays. L'approche du gouvernement limite parfois les ONG-D dans leurs actions.

M. Wagner demande l'opinion du Cercle des ONG-D sur le projet de budget de l'Etat 2021. Par ailleurs, il voudrait savoir si une nouvelle réforme sur le cofinancement des projets s'impose. Il constate qu'une loi sur la responsabilité des entreprises fait toujours défaut au Grand-Duché. Les représentants du Cercle des ONG-D répondent que la réforme dans le cadre du « Zukunftspak » a eu pour conséquence que le taux de cofinancement est passé de 85 % initialement, puis 80 % à 60 % actuellement. Pour anticiper des problèmes, les ONG-D demandent de réviser ce taux pour 2021, non seulement pour les pays les moins avancés, mais aussi en ce qui concerne les coûts administratifs. La diminution de 1 % des frais administratifs a eu des effets néfastes, certains ONG n'étant plus capables de payer les heures d'activité des collaborateurs. Certains partenariats doivent être délaissés pour manque de moyens. Par ailleurs, la ligne d'urgence pour l'aide humanitaire a déjà été épuisée en juillet. Le Cercle des ONG-D est interpellé par le manque de la ligne budgétaire « aide d'urgence » dans le projet de budget pour 2021 et craint une baisse des fonds se situant aux alentours de 20 millions d'euros. M. Cruchten fait savoir que cette ligne de crédit n'a pas disparu, mais a été intégrée dans un autre article budgétaire. En ce qui concerne la responsabilité des entreprises, le Cercle des ONG-D fait savoir qu'il est à observer que le système volontaire de diligence ne fonctionne pas. La France et l'Allemagne disposent de lois, permettant ainsi que des tribunaux ont pu être saisis par les partenaires.

Mme Mutsch voudrait savoir si une réorganisation des priorités s'imposerait. En guise de réponse, les représentants du Cercle des ONG-D soulignent que les priorités ne

dépendent pas de nous, mais des besoins réels sur le terrain. Il faut être attentif aux besoins réels et se donner des stratégies. Des sujets comme les droits des femmes, la sécurité ou l'accès à l'éducation restent importants. Il faut disposer d'instruments à long terme et de stratégies de base. Il importe aussi d'être prêts à revoir des priorités et de repenser les choses.

Il s'avère en réponse à une question de Mme Bernard qu'un réaménagement de la manière de travailler sous les conditions de la crise du Covid-19 s'avère nécessaire. L'accès au terrain étant devenu limité, voire impossible, un recul en arrière d'un grand nombre de projets est à craindre.

M. Goerens insiste sur le fait que des efforts déployés par les pays européens pour aider les pays pauvres à surmonter la crise sanitaire sont porteurs et que beaucoup de choses vont dans le bon sens.

3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 10 et le 16 octobre 2020

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 19 octobre 2020

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten

REUNION DU CERCLE DES ONGD AVEC LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, DE LA COOPERATION, DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE (CAE)

Chambre des Député.e.s, 19 octobre 2020, 8h30 – 10h00

Objectifs

- Discuter avec les membres de la Commission de l'impact de la pandémie du COVID-19 sur les défis auxquels doivent faire face les ONGD au Luxembourg et leurs partenaires dans les pays en développement.
- Donner des exemples qui illustrent la situation actuelle et un défaut de cohérence des politiques pour le développement.

Contexte

- La Coopération luxembourgeoise s'engage dans sa stratégie générale (2018) à « assurer la cohérence des politiques pour le développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » et veut ainsi contribuer « à la croissance durable, la stabilité et à la sécurité dans le monde ».
(<https://cooperation.gouvernement.lu/en/publications/strategie/strategie-generale-2030.html>)
- Le Plan national pour un développement durable (PNDD, 2018), qui précise la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Luxembourg, inclut comme un des dix champs d'action prioritaires de « contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour un développement durable ».
(<https://environnement.public.lu/fr/actualites/2018/septembre2018/pndd.html>)

Pertinence

La pandémie du COVID-19 a révélé au grand jour les inégalités existantes et a contribué à fragiliser d'avantage les groupes de personnes les plus vulnérables. Cette pandémie est plus qu'une crise sanitaire. Elle ne peut pas être résolue uniquement par des « aides » d'urgence.

Surtout dans les pays en développement, les indications actuelles montrent que la pandémie va entraîner un effondrement économique et un accroissement des inégalités, ainsi qu'une intensification des crises existantes : l'urgence climatique, la crise alimentaire, l'insécurité des régions, les flux financiers illicites, les violations des droits humains,

Les organisations partenaires des ONGD et les populations les plus vulnérables auront plus que jamais besoin d'appui et de moyens financiers substantiels pour que la réalisation de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs de développement durable (ODD) ne devienne pas un engagement futile – un engagement qui ne pourrait plus revendiquer de vouloir « Leave no one behind ».

Messages clés

Le Luxembourg doit réaffirmer clairement son engagement conséquent dans la solidarité internationale et l'Agenda 2030 et honorer son rôle de chef de file au niveau européen et international. Il devra le faire :

- en remettant les populations les plus vulnérables et l'importance de la solidarité internationale au centre de ses préoccupations, surtout en temps de crises ;
- en maintenant – voire en renforçant - les niveaux de financement de l'aide publique au développement (APD) et des fonds additionnels en montant absolu par rapport à 2020, donc au-delà du 1% du RNB ;
- en assurant que l'APD soit utilisée à bon escient (efficacité de l'aide) ;
- en veillant à ce que les efforts de développement ne soient pas affaiblis, voire empêchés, par l'existence de politiques et stratégies contradictoires (cohérence des politiques pour le développement).

Proposition d'agenda

- Introduction, Yves Cruchten, Président de la Commission
- Modération et contexte, Véronique Faber, responsable politique, Cercle de Coopération
- L'impact de la pandémie du Covid-19 sur le développement et la solidarité internationale – les ONGD, leurs organisations partenaires et les populations, Nicole Ikuku, directrice, Cercle de Coopération
- La crise du coronavirus et son impact sur la sécurité alimentaire, Raymond Weber, président, SOS Faim
- L'après COVID-19 : renforcer l'approche fondée sur les droits humains, Michaël Lucas, coordinateur général, ASTM
- Un Accord mondial sur la dette : une réponse sur le long terme, François-Xavier Dupret, responsable analyse et partenariat, Cercle de Coopération
- Discussion, 30 minutes

Les présentations se feront en français.

Motion de l'AG du 29 juin 2020 concernant l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les pays en développement et le besoin de maintenir l'aide publique au développement luxembourgeoise à un niveau soutenu

Pour les pays en développement, en dehors des effets directs de la crise sanitaire due au Covid-19, la crise socio-économique liée aux mesures de confinement et au ralentissement de l'économie signifie un énorme appauvrissement notamment pour les groupes de populations les plus vulnérables. Les indicateurs sont au rouge tant en Afrique, en Asie, qu'en Amérique latine et des crises humanitaires et alimentaires menacent de nombreux pays.

Ces conséquences de la pandémie se greffent sur des évolutions négatives observées les dernières années en matière de sécurité et des effets de plus en plus tangibles du changement climatique dans plusieurs régions des pays en développement.

Alors que les pays industrialisés ont tous mis sur pieds de larges programmes de relance de leurs économies pour combattre les effets de la pandémie sur l'économie réelle, les besoins de reconstruction dans les régions les plus pauvres du monde dépassent de loin les potentialités du Sud les plus touchés. Ces derniers sont déjà lourdement endettés et ont vu leurs revenus nationaux, en difficulté avant la crise, se contracter de façon à ce que les services les plus élémentaires envers leur population ne puissent plus être garantis.

Pour le Luxembourg, la crise sanitaire liée au Covid-19 aura un impact considérable sur notre économie et sur les vies des concitoyen.ne.s. Pour 2020, de premières évaluations du Statec affichent une baisse du PIB de quelque 6%, alors qu'on s'attend à un redressement de 7% en l'an 2021.

La crise économique au Luxembourg aura inévitablement des répercussions sur le budget de l'État. Dans cette situation il faudra éviter que la crise sanitaire ne se développe en crise sociale tant dans notre pays, en Europe que dans les pays en développement. Le monde associatif en général et les ONGD en particulier sont conscientes qu'il faudra veiller, dans les années à venir plus encore que par le passé, à la manière dont les moyens à disposition de l'État seront dépensés. Au lieu de procéder à des coupes budgétaires purement mécaniques, il faudrait plutôt analyser au préalable les conséquences que vont amener de telles coupes.

En matière d'aide publique au développement (APD), cette approche est d'autant plus importante que, globalement, les pays industrialisés n'ont pas tenu leurs promesses réitérées à l'occasion de nombreux rendez-vous internationaux. Tel n'est heureusement pas le cas pour le Luxembourg, qui alloue depuis plusieurs années autour de 1% de son RNB à l'APD. Le Cercle et les ONGD ont toujours félicité les différents gouvernements qui ont souscrit à cette volonté politique.

La baisse inévitable du RNB pourrait mener au réflexe de réduire les moyens mis à disposition de l'APD dans un même ordre de grandeur. Une telle mesure viendrait cependant à un moment où les besoins des partenaires de l'APD luxembourgeoise explosent à plusieurs égards. Alors que les urgences se démultiplient, une contraction de l'APD freinerait encore plus fortement les activités de coopération au développement conçues et

menées dans une perspective de changement et d'amélioration des conditions de vie des populations du Sud à plus long terme. Des équilibres déjà fragilisés risquent de basculer, avec des conséquences encore plus néfastes.

Ce qui vaut pour l'APD en générale, se reproduit aussi au niveau des ONGD et de leurs partenariats très divers. Alors que les appels de soutien des partenaires croissent, le risque d'un fléchissement au niveau des dons, tant des particuliers que des entreprises, se dessine à l'horizon. Dans une telle perspective, l'annonce de vouloir réduire les différents budgets réservés pour les cofinancements de leurs activités, met en péril le travail des ONGD – alors qu'on a besoin d'elles plus que jamais.

L'AG du Cercle appelle le CA à entreprendre des démarches auprès du MAEE afin de s'assurer que dans ce contexte de vulnérabilités accentuées, les populations du Sud puissent recevoir le soutien dont elles ont besoin et que les objectifs fixés par le gouvernement luxembourgeois en matière d'aide publique au développement puissent être respectés, fût-ce même au-delà du 1% du RNB.

Sur base des travaux réalisés et à réaliser par le groupe ad hoc « Covid 19 », constitué en mars, afin d'analyser les impacts de la crise sur les ONGD, l'assemblée générale du Cercle des ONGD demande au Conseil d'administration d'intervenir auprès du MAEE afin que les moyens à disposition des ONGD leur permettent de poursuivre leurs activités à un niveau qui ne met pas en danger les résultats atteints.

Les premières demandes de notre secteur au MAEE et au Gouvernement seront :

- de tout faire pour maintenir le volume absolu de l'aide publique au développement actuel
- d'éviter des coupes budgétaires qui pourraient affecter le travail des ONGD
- de consulter et d'informer les ONGD pour toutes décisions concernant d'affectation des fonds de l'aide publique au développement et tout particulièrement pour les subsides concernant les ONGD et que des solutions adaptées au secteur puissent être négociées.

Cercle des ONGD, motion adoptée lors de l'assemblée générale du 29 juin 2020

Lettre ouverte à tous les gouvernements, institutions et prêteurs internationaux préparée par des organisations de la société civile dans le cadre de la semaine mondiale d'action pour l'annulation de la dette.

Octobre 2020.

« La COVID19 a bouleversé notre monde.

La pandémie de Covid-19 a eu de graves répercussions sur la santé, la sécurité et la survie de centaines de millions de personnes. Dans le monde entier, les communautés s'enfoncent davantage dans la pauvreté, la précarité et l'inégalité, et subissent une perte massive d'emplois rémunérés et indépendants et de moyens de subsistance, ce qui limite encore plus l'accès à la nourriture, à l'eau et aux installations sanitaires, au logement adéquat, à l'éducation, aux services de santé et à d'autres besoins fondamentaux. On estime que 500 millions de personnes supplémentaires pourraient s'enfoncer dans la pauvreté en raison de la pandémie et du ralentissement économique qui en a été exacerbé. Dans toutes les régions du monde, les cas de violence contre les femmes, les filles et les personnes LGTBI+ a augmenté en nombre et en gravité.

C'est un moment sans précédent d'intenses crises multiples telles que la Covid-19, la récession économique mondiale, la crise des soins et l'escalade de l'urgence climatique et écologique. Malgré l'urgence et l'ampleur de la souffrance humaine, les gouvernements et la communauté internationale ne parviennent pas à agir urgemment en faveur des populations et communautés.

Ces conditions mettent en lumière le problème persistant de la dette qui fait obstacle à la survie et à la lutte contre l'inégalité des populations, à la réalisation de leurs droits humains, à la souveraineté et à l'autodétermination des peuples, à la justice économique, écologique et entre les sexes, et à la recherche d'une vie meilleure.

Plus de 300 milliards d'euros sont dépensés chaque année par les pays du Sud global pour les paiements de la dette publique extérieure aux prêteurs bilatéraux et multilatéraux tels que la Banque mondiale et le FMI, aux banques privées, aux spéculateurs et aux investisseurs en obligations et titres d'État. Cet argent est indispensable à l'investissement public dans les soins de santé vitaux pour lutter contre la Covid-19, l'aide économique aux personnes, familles et communautés touchées, vulnérables et marginalisées, et la construction d'économies en vue de systèmes plus justes, plus équitables, plus résistants au climat et plus durables.

Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la crise à laquelle nous sommes confrontés, les interventions apportées au problème de la dette ont été, dans le meilleur des cas, très insuffisantes et, dans de nombreux cas, contre-productives.

Le FMI a annoncé un programme d'allègement de la dette Covid-19 en avril 2020 et a déclaré qu'il utilisera 500 millions de dollars pour couvrir plusieurs mois d'annulation des paiements de la dette faits au FMI par 28 pays. Jusqu'à présent, le FMI a annulé six mois de

paiements de la dette, pour un total de 250 millions de dollars. Le FMI affirme qu'il vise à couvrir à terme deux années de paiements, mais cela dépendrait de la réception ou non des promesses des gouvernements membres de son fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC). En effet, le FMI n'a pas annulé ses créances. Les contributions à l'ARC faites par plusieurs pays riches ont servies pour rembourser les créances du FMI sur ces 28 pays.

Le même mois, les gouvernements du G20 ont lancé l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) - non pas une annulation mais simplement un retard de huit mois des paiements de la dette publique pouvant atteindre 12 milliards de dollars, et seuls 73 pays ont été considérés comme éligibles. Sur ce montant, seuls 5,3 milliards de dollars de dette bilatérale ont été effectivement suspendus pour 43 pays, la totalité devant maintenant être payée entre 2022 et 2024.

Jusqu'à présent, les prêteurs privés ont refusé d'annuler ou de suspendre une partie de la dette qu'ils réclament. De même, les banques multilatérales de développement, telles que la Banque mondiale, n'ont pas non plus annulé la dette.

Dans le même temps, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement mettent à disposition un total combiné de 205,5 milliards de dollars de prêts pour des mesures d'intervention en matière de Covid-19. Le FMI a accordé plus de 88 milliards de dollars de prêts d'urgence au cours des 6 derniers mois à 81 pays. C'est une parodie de justice que les pays du Sud global se retrouvent avec encore plus de dettes face aux multiples crises. Le problème ahurissant de la dette va au-delà de l'hémorragie des coffres publics face à de grands besoins et à des vulnérabilités.

Une grande partie de cette dette est illégitime, prêtée de manière irresponsable et injuste, motivée par les prêts prédateurs, utilisée pour financer des projets et des politiques nuisibles, ne respecte pas les exigences légales et démocratiques, soumise à des conditions onéreuses et injustes, contractée par des sociétés privées mais assumée par les gouvernements ou contractée grâce à des garanties publiques de profits privés, gaspillée ou volée.

Les conditions politiques attachées aux prêts, notamment les coupes dans les services publics et la protection sociale, la privatisation et les programmes d'austérité sévères, ont également causé un préjudice aussi grand, sinon plus grand, que le service de la dette, en particulier pour les femmes, les filles, les peuples autochtones et les personnes et communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces conditions ont exacerbé les conflits sociaux, la criminalisation de la pauvreté, la militarisation et la répression.

De plus, la dette et l'endettement des pays du Sud sont à la fois une conséquence et un outil de domination, qui réduit la capacité des pays et des populations à élaborer leurs propres programmes économiques et qui mine les institutions souveraines et les processus démocratiques.

Tout cela contraste avec le fait que les populations des pays du Sud global ont payé tant de

fois les dettes contractées en leur nom - leur argent, leurs moyens de subsistance, leur sécurité, leur bien-être, parfois leur vie et la santé de la planète ont été sacrifiés. Et tout cela contraste avec la dette sociale, historique et écologique beaucoup plus importante due aux populations du Sud à travers des siècles de pillage et d'extraction des ressources naturelles et d'exploitation de leur main-d'œuvre, comme le travail domestique et de soins non rémunéré des femmes.

Nous demandons bien plus qu'un « allègement de la dette », nous demandons la justice de la dette.

Nous appelons les dirigeants mondiaux, les gouvernements nationaux, les institutions financières, publiques et privées, à prendre des mesures urgentes, justes et ambitieuses, dans le respect de leurs obligations et responsabilités, et à s'engager à ce qui suit :

1. L'annulation inconditionnelle des paiements de la dette extérieure publique par tous les prêteurs - bilatéraux, multilatéraux et privés - pour tous les pays qui en ont besoin pour au moins les quatre prochaines années, à titre de mesure immédiate et de programme clair en vue de l'annulation inconditionnelle de l'encours de la dette. En outre, les gouvernements emprunteurs ont le pouvoir de cesser de rembourser leurs dettes, mais ne devraient subir aucune sanction.
2. La mise à disposition des ressources libérées du fardeau de la dette pour répondre aux besoins immédiats en matière de soins de santé essentiels et universels, de protection sociale, et d'autres services et droits, garantir la sécurité et le bien-être des personnes et des communautés, fournir une assistance économique et structurelle aux personnes, familles et communautés touchées, vulnérables et marginalisées, entreprendre des actions urgentes en faveur du climat et bâtir des économies équitables, protéger les droits humains, promouvoir la justice en matière de genre, de race et d'écologie, résister aux changements climatiques et être compatibles avec la santé de la planète
3. Des audits de la dette nationale - à la fois des audits gouvernementaux et des audits citoyens indépendants - pour examiner de manière critique la nature, l'objectif, les termes et conditions, l'utilisation réelle des prêts et les impacts des politiques et programmes soutenus par des prêts, et un examen approfondi des changements dans les politiques de prêt, d'emprunt et de paiement pour empêcher la ré-accumulation de dettes non durables et illégitimes
4. Un cadre équitable, transparent et multilatéral pour la résolution de la crise de la dette (sous l'égide des Nations unies et non dans les arènes dominées par les prêteurs) qui traite de la dette non viable et illégitime ;
5. Examen approfondi, aux niveaux national et mondial, et modification des politiques et pratiques de prêt, d'emprunt et de paiement afin de prévenir la ré-accumulation de dettes insoutenables et illégitimes, de renforcer les institutions et processus démocratiques et de défendre les droits de l'homme et l'autodétermination des peuples
6. La reconnaissance et l'application de la primauté des droits humains et des obligations

correspondantes des États, de la communauté internationale et des acteurs privés, y compris la responsabilité extraterritoriale de chaque État des impacts de l'action ou de l'omission des entreprises, des spéculateurs et des investisseurs sous sa juridiction.

7. Réparation des dommages causés aux pays, aux peuples et à la nature, en raison de la contraction, de l'utilisation et du paiement de dettes insoutenables et illégitimes et des conditions imposées pour garantir leur recouvrement.

Nous cherchons à résoudre de manière décisive et complète le problème de la dette dans le cadre de la profonde transformation des systèmes économiques et financiers que les crises actuelles exigent de manière si urgente. »

CERCLE READER

Réunion Cercle avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile (CAE), Chambre des Députés.e.s,
19 octobre 2020

APRÈS LA CRISE - Pour quand un débat au Luxembourg sur les enjeux liés au développement dans la réflexion sur l'après-COVID-19? (ASTM, Mai 2020)

<https://actionsolidaritetiersmonde.org/wp-content/uploads/2020/05/Apre%CC%80s-la-crise-1.pdf>

DÉFENDRE LES DÉFENSEURS - Recommandations au gouvernement luxembourgeois pour la protection et la promotion du travail des Défenseur.e.s des Droits Humains (DDH) (ASTM, Avril 2020)

<https://actionsolidaritetiersmonde.org/wp-content/uploads/2020/04/De%CC%81fendre-les-de%CC%81fenseurs.pdf>

Brennpunkt Dossier: Après COVID: la résistance plutôt que la résilience (n. 310, Juillet 2020)

https://actionsolidaritetiersmonde.org/wp-content/uploads/2020/07/BP310_web.pdf

avec les articles suivants :

Covid 19, endettement et marge de manœuvre économique (Dr. Yves Ekoué AMAÏZO, Afrocentricity Think Tank, p. 21ff)

La pandémie COVID 19 pousse des millions de personnes précaires vers la famine (Marine Lefebvre, SOS Faim, p. 27f)

DES DROITS POUR LES PAYSANS ET LES BUREAUX : Place à l'action ! Dossier de synthèse (SOS Faim, ASTM, Frères des Hommes, Cercle de Coopération, 2020)

<https://www.sosfaim.lu/wp-content/uploads/2020/09/D%C3%A9claration-Droits-Paysans-Seminaire-DOSSIER-SYNTHESE.pdf>

Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique (CNUCED, 2020)

https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/aldcafrica2020_fr.pdf

Communiqués et article de presse

Post-Covid : un vrai renouveau s'impose d'urgence si nous voulons prévenir la crise climatique! (Votum Klima, Mai 2020)

<https://www.votumklima.lu/fr/2020/05/15/post-covid-fr/>

Fit4Resilience a Menschenrechter (Initiative pour un devoir de vigilance, Juin 2020)

<https://www.initiative-devoirdevigilance.org/post/fit4resilience-a-menscherechter>

L'impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif luxembourgeois et la nécessité de le soutenir (Cercle de Coopération des ONGD, CLAE, avec le soutien de l'Agence du Bénévolat, Juillet 2020)

http://cercle.lu/wp-content/uploads/2020/07/Dossier-de-Presse_13.07.20.pdf

The Hunger Virus: How Covid-19 Is Fuelling Hunger In A Hungry World (Oxfam Media Briefing, 9 July 2020)

<https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621023/mb-the-hunger-virus-090720-en.pdf>

Le FMI s'inquiète des risques de défaut de paiement dans les pays pauvres (Le Monde, 2 Octobre 2020)

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/10/02/le-fmi-s-inquiete-des-risques-de-defaut-de-paiement-dans-les-pays-pauvres_6054508_3234.html